Fédération Syndicale Unitaire 91

Déclaration de la FSU 91 au CDEN du 10 février 2015

Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique,

Les attentes vis-à-vis de l'Ecole sont d'autant plus fortes que les dramatiques événements de janvier l'ont, une nouvelle fois, mise sous les projecteurs médiatiques et politiques. La crise multiforme qui perdure rend chaque jour plus impérieuse la nécessité de la démocratisation de l'Ecole, de la réduction des inégalités qui s'y maintiennent, car l'Ecole doit être émancipatrice. Alors comment fait-on, concrètement ? Les moyens que les représentants de la nation lui donnent sont une des clés du problème. Ce n'est pas à l'aune des seuls moyens qu'une politique éducative peut être jugée, mais sans moyens renforcés, notre système éducatif ne pourra à l'évidence pas atteindre ses nobles objectifs. Il ne s'agit pas seulement, en effet, d'accompagner une démographie scolaire croissante.

L'annonce d'un nouveau mode de calcul d'une partie des DGH des collèges, prenant mieux en compte les difficultés économiques, sociales et scolaires des élèves d'un établissement afin de « donner plus à ceux qui ont moins » est, dans l'absolu, une mesure intéressante pour lutter contre les inégalités. Dans les faits, alors que les effectifs prévus dans les collèges augmentent de 397 élèves (presque un collège), la DGH correspondante n'augmentera que de 68h (de quoi doter moins de 3 divisions...). Le H/E prévisionnel, entre 2014 et 2015, continue de baisser. Les SEGPA perdront 55 élèves et 201 heures, ce qui se traduit, dans certains établissements comme le collège des Sablons (Viry-Chatillon), par le regroupement de 6ième et de 5ième et la suppression d'un poste : ce sont bien les élèves de SEGPA qui vont pâtir d'une déstabilisation de l'équipe et d'un essoufflement des projets qui avaient pourtant contribué à leur réussite. D'autres indicateurs témoignent d'une dégradation des conditions d'enseignement. Ainsi les seuils d'ouverture de classe qui nous ont été présentés ne sont pas des seuils de 25, 26, 28 ou 30, mais en réalité des seuils de 26, 27, 29 et 31 élèves par classe qu'il faut atteindre pour obtenir l'ouverture d'une division. Il s'agit donc bien d'un alourdissement programmé des effectifs par classe.

Les établissements REP+ se voient accorder une attention très « particulière » : les seuils d'ouverture de classe passent, dans les faits, de 25 à 26 élèves. Dans certains collèges, comme Jean Vilar et Sonia Delaunay à Grigny, ce sont des classes à 26 voire 27 élèves qui sont annoncées. Pourtant, en novembre 2014, dans une publication du ministère, un chercheur de la DEPP expliquait qu'*« une réduction du nombre d'élèves par classe bénéficie davantage, dans l'ensemble, aux élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé, et notamment à ceux scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire ».*

Toujours en REP+, les dotations sont loin de couvrir tous les besoins. Lors du CTSD, vous nous avez indiqué que les personnels devaient *« sortir de la logique de guichet pour entrer dans celle du référentiel REP+ »*. Derrière ces éléments de langage se cache une redoutable politique de gestion de la pénurie : les personnels de ces établissements vont devoir renoncer à certains dispositifs qui ont pourtant fait leurs preuves. De la même manière, la construction de la nouvelle carte de l'Education Prioritaire à l'hiver dernier avait montré ses limites, avec, notamment, une liste fermée de 22 réseaux, insuffisante pour répondre aux besoins de notre département. Les personnels sont donc déçus par le décalage entre les annonces et les réalités.

A l'échelle départementale, les effets de l'application du nouveau modèle de calcul de la marge sont contrastés : si des établissements se retrouvent dotés d'une marge effectivement plus confortable, c'est au détriment d'autres établissements dans ce qui s'apparente à une vaste opération de redéploiement des moyens entre les collèges en raison d'une dotation globale insuffisante.

Un mot des lycées : le nombre d'élèves doit augmenter fortement (+ 985 élèves par rapport aux prévisions 2014), mais l'augmentation de la dotation allouée aux lycées, de l'ordre de 915

heures, est insuffisante, puisque le H/E est lui aussi en baisse. Nous déplorons toujours la non prise en compte de potentiels élèves doublants de terminale et la poursuite effrénée de la « rationalisation » des structures, qui ne peut que laisser présager la répétition du fiasco de cette année, où des élèves de terminale n'ont commencé leurs cours qu'au mois de novembre ! Ce sont donc encore les élèves et les personnels qui vont devoir supporter les conséquences de cette enveloppe insuffisante : rationalisation des options, classes surchargées etc. Et comment la DSDEN compte-t-elle financer l'enseignement moral et civique, étendu aux séries technologiques, mais non prévu dans les DHG ?

La rentrée 2015 marquera également l'entrée en vigueur de nouveaux décrets définissant le statut, les obligations de service des personnels et des indemnités pour missions particulières. La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire se fait dans des conditions ubuesques puisque le décret indemnitaire est encore à l'état de projet. Dans les établissements, les personnels ne peuvent être amenés à discuter d'indemnités sans qu'aucun cadre réglementaire strict et national ait été fixé ! Chaque établissement de l'Essonne a pourtant déjà été doté d'une enveloppe d'IMP. Les disparités colossales entre les différents établissements (de 50 à zéro IMP!), sans critères de dotation transparents, sont inacceptables. La FSU exige en outre que l'ensemble des missions qui ouvraient droit à décharges dans les décrets de 1950 soient obligatoirement reconnues dans chaque établissement, sous forme de décharge afin de réduire la charge de travail. En outre, la possible fongibilité annoncée entre IMP et HSA, au niveau d'un établissement, n'est pas acceptable car elle revient à utiliser des heures qui doivent être utilisées pour les élèves.

En matière de respect du dialogue social et de la démocratie dans l'établissement, nous déplorons que des CA soient programmés après les vacances, donc après la date de remontée des TRMD, qu'un chef d'établissement annonce qu'il ne mettra pas au vote le TRMD ou encore que soit uniquement présenté l'état des postes de l'établissement ! Les textes réglementaires sont pourtant clairs et précis en la matière, la répartition des moyens relève de l'autonomie de l'établissement. Cela doit se faire « dans les meilleurs délais », puisque de cette répartition des moyens dépendent les créations, maintiens et suppressions de postes, entérinés en mars. Il vous appartient, en tant que représentants de l'État, de faire respecter ces dispositions réglementaires pour que l'autonomie de l'établissement ne se transforme pas en fait du prince !

Nous voudrions revenir enfin sur la situation des écoles Desnos à Fleury-Mérogis en Education Prioritaire. La FSU 91 a alerté dès la pré-rentrée sur la nécessité d'ouvrir, vus les effectifs (109 élèves pour 101 en élémentaire). A ce jour, en maternelle, sont scolarisés 118 élèves dans 4 classes pour un seuil d'ouverture de la 5ème à 109 et un E/C de 29,5. En élémentaire, 120 élèves pour 4 classes avec une ouverture à 101 soit un E/C de 30. Seraient-ce les nouvelles normes applicables en Education Prioritaire ? Le fonctionnement actuel du groupe scolaire est surréaliste : depuis janvier seulement, une enseignante supplémentaire à temps plein partage son service entre la maternelle et l'élémentaire alors qu'un maître animateur soutien vient aussi assurer un deuxième mi-temps en élémentaire ! L'équipe pédagogique subit une double pression à la fois de l'institution, qui n'accepte pas l'ouverture d'une classe supplémentaire, et des parents d'élèves qui, à juste titre, n'acceptent pas une classe de 38 élèves. De plus, le quartier considéré continue son développement, les nouvelles arrivées sont quasi hebdomadaires, ce qui complexifie le travail pédagogique. La FSU 91 demande donc une classe supplémentaire dans chacune des deux écoles. Nous pensons, M. le Directeur Académique, que vous y répondrez favorablement, puisque, comme vous nous l'avez souvent répété ces derniers mois, vous êtes « un fervent militant de la cause des moyens ».